



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

relations avec les administrés

Question écrite n° 121143

Texte de la question

M. Bernard Lesterlin alerte M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur les discriminations constatées lors des contrôles d'identité. Les études quantitatives menées par le Open society justice institute révèlent ainsi que les personnes perçues comme « Noires » (d'origine subsaharienne ou antillaise) et les personnes perçues comme « Arabes » (originaires du Maghreb ou du Machrek) sont contrôlées de manière disproportionnée par rapport aux personnes perçues comme « Blanches » (originaires d'Europe de l'Ouest). Les personnes perçues comme « noires » ont ainsi six fois plus de risques d'être contrôlées par la police que les personnes perçues comme « blanches », tandis que les personnes perçues comme « Arabes » ont 7 fois plus de chance d'être sujettes à un contrôle d'identité que les personnes perçues comme « blanches ». Cette discrimination à caractère raciste semble aussi se doubler d'une discrimination en fonction du statut social de l'individu. L'étude montrait une forte corrélation entre le risque d'être contrôlé par la police, l'origine apparente de la personne contrôlée et le style de vêtements portés : 47 % des personnes observées et contrôlées par la police portent à 47 % des vêtements associés à la culture « jeunes ». Bien que nos forces de l'ordre opèrent ces contrôles de la façon la plus respectueuse et la plus éthique qui soit, cette concentration des contrôles sur certains segments de la population crée un malaise qui, dans certains quartiers, peut amener à dégrader durablement le rapport entre les policiers et leurs concitoyens. En vue de lever toute ambiguïté et d'optimiser l'action de nos forces de l'ordre sur le terrain, il voudrait lui demander quelles mesures il compte prendre pour lutter contre les contrôles au faciès, par exemple en instaurant une attestation de contrôle d'identité qui permettrait à une personne contrôlée d'exiger des forces de l'ordre une justification des motifs du contrôle. Il aimerait en outre qu'il lui fournisse l'estimation moyenne du coût unitaire d'un contrôle d'identité réalisée par les forces de sécurité.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Lesterlin](#)

Circonscription : Allier (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121143

Rubrique : Police

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er novembre 2011, page 11488

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)